

HSBC Portfolios

Société d'investissement à capital variable
4, rue Peternelchen
L - 2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B147223
(la « Société »)

26 avril 2024

Le présent document contient des informations importantes sur votre investissement dans un ou plusieurs compartiments de la Société. Pour toute question, nous vous invitons à consulter votre courtier, votre banquier, votre avocat, votre comptable ou votre conseiller financier.

Cher Actionnaire,

Nous, le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** »), vous écrivons pour vous informer des changements à venir apportés aux compartiments HSBC Portfolios énumérés ci-dessous (les « Portefeuilles »), dont vous possédez des actions.

- HSBC Portfolios – World Selection 1
- HSBC Portfolios – World Selection 2
- HSBC Portfolios – World Selection 3
- HSBC Portfolios – World Selection 4
- HSBC Portfolios – World Selection 5

Changement du délai de règlement

Contexte

Les marchés du monde entier s'orientent vers des cycles de règlement standard réduits afin de baisser les coûts, d'accroître l'efficacité du marché et de réduire le risque de règlement et de contrepartie. Après une récente période au cours de laquelle la majorité des marchés mondiaux étaient sur un cycle de règlement synchronisé T+2, de plus en plus de marchés se tournent vers le cycle de règlement T+1.

En février 2023, la Securities and Exchange Commission (SEC) américaine a adopté un amendement qui introduit le cycle de règlement T+1 sur le marché américain d'ici le 28 mai 2024. La Canadian Capital Markets Association a également annoncé que le Canada allait opérer la transition la veille, le 27 mai 2024. Le Mexique devrait également adopter le cycle de règlement T+1 le 27 mai 2024. D'autres marchés devraient globalement suivre cette tendance dans les années à venir.

Le Changement

Les Portefeuilles disposent actuellement d'un cycle de règlement des investisseurs de T+4 pour les souscriptions et de T+4 pour les rachats. Les Portefeuilles sont fortement exposés aux titres américains qui, à compter du 28 mai 2024, suivront un cycle de règlement T+1. Cela signifie que le cycle de règlement actuel des investisseurs pour la souscription et le rachat doit être raccourci pour éviter toute incohérence de règlement.

Le Conseil, en consultation avec la Société de gestion et le Conseiller en investissement, a donc décidé que le cycle de règlement des souscriptions et des rachats devrait être raccourci d'un jour, passant ainsi à T+3.

Date de prise d'effet

Les changements susmentionnés entreront en vigueur le 28 mai 2024 (la « Date de prise d'effet »).

Les termes non définis dans la présente lettre ont le même sens que celui qui leur est donné dans le prospectus en vigueur de HSBC Portfolios.

Le Conseil engage sa responsabilité quant à l'exactitude des informations contenues dans la présente lettre à la date d'envoi.

14800695_2

Les actionnaires doivent être conscients que tous les ordres de souscription et de rachat passés le mardi 28 mai 2024 ou après seront réglés sur la base du cycle T+3.

Impact sur les actionnaires

À compter de la Date de prise d'effet, les Actionnaires sont tenus de soumettre les fonds compensés au plus tard les trois Jours ouvrables suivant le Jour de négociation concerné. De même, les Actionnaires recevront le produit du rachat dans les trois Jours ouvrables suivant le Jour de négociation concerné.

Le Conseil souhaite assurer aux Actionnaires que les objectifs d'investissement des Portefeuilles et/ou la façon dont ils sont gérés ne changeront pas. Les frais de gestion ou toute autre commission applicable facturés par les Portefeuilles ou toute catégorie d'actions ne changeront pas.

Mesures à prendre

Les Actionnaires sont invités à mettre à jour leurs systèmes et registres, le cas échéant, à la Date de prise d'effet afin de refléter le nouveau cycle de règlement en vue d'éviter tout problème ou toute confusion.

Le dernier prospectus, le Document d'information clé et/ou le Document d'information clé pour l'investisseur sont disponibles dans le Centre du Fonds à l'adresse www.assetmanagement.hsbc.com/fundinfo ou auprès du siège social de la Société.

Nous vous invitons à prendre le temps d'étudier les informations susmentionnées, car elles sont importantes. Pour toute question, veuillez contacter votre agent local ou votre bureau HSBC Asset Management.

Nous vous invitons à prendre le temps d'étudier ces informations car elles sont importantes.

Nous vous invitons à contacter votre conseiller financier habituel et nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clé.

Je vous prie d'agréer, cher Actionnaire, mes sincères salutations.

Pour et au nom du Conseil de HSBC Portfolios